

Discours du sénateur-maire d'Alençon

lors de la venue de Pierre Méhaignerie
Ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice

Le 12 janvier 1995

Monsieur le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, c'est un grand honneur et une joie très sincère, pour moi, de vous accueillir ici, en Alençon, en cet Hôtel de Ville. Un honneur pour le maire et son Conseil municipal de recevoir le ministre d'État. Un honneur aussi pour le parlementaire, Rapporteur du budget de la Justice au Sénat, d'accueillir le garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Et, à titre personnel, mon Cher Pierre, une joie très sincère pour moi de te recevoir dans ma ville, que tu connais bien pour y être venu à plusieurs reprises et où tu m'as dit aussi être souvent passé, en 2 CV, dans ta jeunesse, pour rejoindre la Bretagne, quand l'autoroute du Mans n'existait pas encore.

Cet honneur et cette joie s'adressent aussi à l'ensemble des personnalités, nombreuses, présentes, ce soir, à des titres divers dont je veux saluer la présence :

Monsieur le préfet,
Messieurs les parlementaires,
Monsieur le ministre, François Doubin,
Monsieur le président du Conseil général,
Monsieur le 1er président,
Monsieur le procureur général,
Messieurs les conseillers régionaux et généraux,
Mesdames et messieurs les maires,
Messieurs les présidents des Tribunaux de Grande Instance,
Messieurs les procureurs,
Madame et messieurs les présidents des Tribunaux de Commerce de l'Orne, des Conseils de Prud'hommes, des Chambres consulaires,
Messieurs les bâtonniers,
Mesdames et messieurs les juges,
Mesdames et messieurs les notaires, avocats, huissiers, commissaires-priseurs, greffiers,
Chers amis,

Plusieurs familles

Plusieurs familles se trouvent rassemblées ce soir, familles auxquelles nous sommes, monsieur le ministre d'État, l'un et l'autre, unis par nos fonctions respectives.

Par déférence pour vous-même et pour les magistrats, je citerai la famille judiciaire, sous l'autorité de laquelle se place respectueusement le notaire que je suis.

Ensuite, la famille juridique que vous nommez pour partie. Chacun comprendra que je mentionne en premier lieu les notaires, auxquels je reste fidèlement attaché; les avocats, parents proches des précédents, parfois concurrents aux échelons élevés mais sincèrement amis dans nos départements, les huissiers, cousins des précédents et tous ceux qui forment l'univers du droit dans un département comme le nôtre, les commissaires-priseurs, les greffiers, les juges consulaires, les conseillers

Prud'hommes.

Après la famille du Droit, je citerai la famille de la vie publique, celle des élus nationaux, régionaux, départementaux et communaux, et des fonctionnaires de l'État, du Département, de la Ville et du District.

Pour appartenir vous-même, monsieur le ministre d'État, à ces mêmes familles, il m'a semblé agréable pour chacun et, je l'espère pour vous, de partager ces quelques instants de détente et de rencontres avec la plupart de ceux qui font le Droit et rendent la justice dans notre département.

Cette visite, je la dois à votre sens élevé de l'amitié, et je veux, en cette circonstance, vous exprimer ma bien sincère gratitude. Elle a donné un éclat particulier à l'inauguration des nouveaux locaux du Tribunal d'Instance et du Conseil de Prud'hommes, événement heureux pour la Justice du ressort d'Alençon et donc pour la ville elle-même. Ces locaux répondent à un besoin démontré et à une attente forte de l'ensemble de la famille judiciaire. Celle-ci a été sensible au soutien que la Chancellerie a bien voulu apporter à la demande présentée et soutenue par la Cour.

Favoriser la cohésion et l'harmonie de notre société

Réfléchissant à mon propos de ce soir pour m'adresser au ministre de la Justice (le ministre du Droit), ici en Alençon, je me suis demandé quelle fonction risquait d'influencer le plus ma pensée. L'expérience du maire ? Celle du parlementaire en charge du budget de la Justice ? Ou celle du notaire ?

Le maire prend des arrêtés et édicte donc une règle. Le parlementaire vote la Loi (trop de lois même) qui examine les crédits budgétaires alloués à la Justice. Et le notaire dresse des contrats qui deviennent la loi des parties.

Puis, j'ai bien vite mesuré que ces trois fonctions concouraient, chacune dans leur domaine, à une même mission : favoriser la cohésion et l'harmonie de notre société et que ce faisant, comme beaucoup d'entre vous, je participais quotidiennement, à la création et à l'application du Droit.

Comment alors éviter de parler de crise puisqu'on parle depuis tant d'années de crise de la Justice, comme d'ailleurs de crise du Droit, si générateur d'insécurité juridique.

Mais parler de crise me permet aussi immédiatement de témoigner, monsieur le ministre, du soin personnel que vous apportez, depuis votre installation à la Chancellerie, à l'adoption par le Parlement d'un grand nombre de mesures urgentes et indispensables à l'affirmation de l'indépendance et de la transparence de la Justice. De votre volonté aussi, malgré la période de rigueur budgétaire, de doter la Justice d'une loi de programmation - la 1ère - garantissant et amplifiant très nettement l'effort entrepris, au cours des cinq dernières années.

Au-delà de ces moyens matériels nouveaux, est aussi engagé un réel effort de méthode au travers de réformes, comme celles contenues dans la loi sur l'organisation et les procédures juridictionnelles.

S'il convient de saluer ces avancées véritables, des difficultés demeurent qui ne doivent pas être sous-estimées.

Une loi de programmation ne peut réussir seule ; elle a fait naître de grandes espérances. Veillons à ce qu'elles ne se transforment pas en grandes déceptions.

Mon sentiment, en la matière, est qu'on ne peut en rester aux incantations rituelles, vous laissant Monsieur le Garde des Sceaux vous battre seul, lors des arbitrages budgétaires, pour réduire lentement l'écart considérable qui sépare les besoins de votre ministère et les moyens que la rigueur des temps permet de vous allouer.

Un débat, souvent évoqué mais jamais tranché, doit être enfin clairement engagé : celui du rôle que nous voulons donner à la Justice et au Droit dans notre société moderne. Débat qui nous oblige à sortir de nos contradictions.

Pouvons-nous, par exemple, constater l'inflation législative et réglementaire et son corollaire, la marée montante des contentieux, et continuer à légiférer au galop sans mesurer l'impact des textes nouveaux sur le fonctionnement de la justice ?

Pouvons-nous tout à la fois déplorer l'encombrement des tribunaux par une multitude de contentieux de masse enfermant le juge dans une sorte de productivisme judiciaire et refuser des modes différents de règlement de ces conflits au motif qu'ils portent atteinte aux droits du justiciable.

Pouvons-nous constater la montée du chômage, de l'endettement, de l'éclatement des familles, du désœuvrement des jeunes et espérer résoudre, par de nouveaux textes, les problèmes de la délinquance juvénile ?

Pouvons-nous dénoncer la surpopulation carcérale sans clairement choisir entre la construction massive de places nouvelles de prison et le développement des alternatives à l'incarcération ?

Pouvons-nous toujours réduire le champ de la liberté contractuelle et nous émouvoir de l'affaiblissement du sens de la responsabilité et du respect de l'engagement pris ?

Je pourrais citer d'autres exemples encore mais ceux-ci suffisent à montrer, qu'en parlant de Droit et de Justice, il s'agit d'une conception de la société, d'une certaine idée de la cohésion et de l'harmonie sociale.

Il est aussi question des valeurs de la République lorsqu'il s'agit de liberté de contracter, de défendre, d'ester en justice ? Lorsqu'il s'agit d'égalité entre les justiciables, entre les contractants (l'équilibre présidant à tout contrat) et quand il s'agit de fraternité, lorsque le juge donnera raison à un plaideur contre l'autre tout en montrant à l'un comme à l'autre qu'ils devront continuer à vivre dans la même communauté.

Monsieur le ministre, les familles de la Justice et du Droit, comme celle des pouvoirs publics qui vous accueillent ce soir, ne se déroberont pas lorsque vous les appellerez à proposer des réponses courageuses et fortes aux problèmes posés par cette soif inextinguible de demande de Droit et de Justice qu'exprime ce monde moderne, bouleversé, déchiré, confronté aux périls matériels et moraux.

Mesdames et messieurs et chers amis, membres de ces familles, par sa présence ce soir en Alençon, dans l'Orne, monsieur le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, nous encourage dans nos missions, à faire et dire le Droit, et à être pour chacun de nos concitoyens, un garant de cohésion et d'harmonie, un recours disponible et toujours une source d'espérance.

Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon